



Conseil d'établissement

Convocation à la séance ordinaire

Mercredi 19 octobre 2022

Édifice De La Terrière - Rencontre en présentiel - 19h00

Local d'anglais, entrée service de garde

Nom	Groupe représenté
Présents :	
François Guillemette	✓ Représentant des parents
Maxime Laroche	✓ Représentant des parents
Cindy Champagne	✓ Représentante des parents
Joëlle Elliot Tousignant	✓ Représentant des parents
Marilyne Lefebvre	✓ Représentant des parents
Florence Cornibert	✓ Enseignante
Caroline McDonald	✓ Enseignante
Marie-Ève Isabelle	✓ Psychoéducatrice
Sonia Belle-Isle	✓ Responsable du service de garde
Caroline Fleury	✓ Personnel de soutien
Martine Paquin	✓ Directrice
Marjolaine Aubry	✓ Directrice-Adjointe / Secrétaire de la réunion

1.

a) Mot de bienvenue (Accueil)

Madame Martine Paquin souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil d'établissement.

b) Présence et quorum (Constat)

Madame Paquin ouvre la séance après avoir constaté qu'il a quorum, et que tous ont reçu leur convocation et les documents, dans les délais prévus.



CÉ : 2022-23/01

c) **Durée des mandats (Précision)**

Madame Paquin nous donne les précisions sur la durée des mandats.

d) **Choix d'un président (Élection)**

La directrice madame Paquin, nous informe de la procédure à suivre afin de procéder à l'élection d'un président.

Maxime Laroche propose **François Guillemette** à la présidence.

Monsieur François Guillemette accepte.

EN CONSÉQUENCE: M. François Guillemette est élu à l'unanimité.

e) Madame Paquin nous informe que la secrétaire du CÉ sera : **Maybel Désaulniers (Information)**

2. **Questions du public (Information)**

Aucune question

3. **Adoption de l'ordre du jour du 19 octobre 2022 (Adoption)**

CONSIDÉRANT que la directrice a élaboré un projet d'ordre du jour;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;

CÉ : 2022-23/02

EN CONSÉQUENCE: sur proposition de : **Maxime Laroche**, il est résolu à l'unanimité,

D'ADOPTER l'ordre du jour.



4. **Adoption du procès-verbal du 14 juin 2022 (Adoption)**

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la LIP, les membres du conseil d'établissement ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin dernier, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;

CÉ : 2022-23/03

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Sonia Belle-Isle**, il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER, le procès-verbal du 14 juin 2022 avec les corrections suivantes :

- Mettre un espace entre le point et le mot « Les » à la dernière phrase du point 9E.
- Retirer le surlignement jaune au point K

5. **Suivi au procès-verbal du 14 juin 2022 (Information)**

Aucun suivi.

6. **Correspondance (Information)**

Aucune correspondance.

7. **Mot de la direction (Information)**

- 1) Le parascolaire est débuté pour les deux édifices. Il est organisé et géré par Marc-André Charron. Pour la session d'hiver, le processus d'inscription sera probablement différent.
- 2) La pratique d'évacuation en cas d'incendie s'est bien déroulée.
- 3) Une pratique de confinement barricadé est prévue le 23 novembre.
- 4) Des portes ouvertes auront lieu le 27 octobre à l'édifice des Forges.
- 5) Le 6 octobre a eu lieu les élections pour le comité étudiant de l'école. Un député par classe a été élu.
- 6) Une équipe de leader pédagogique sera mis en place cette année.

8. **A-Formation pour les membres du Conseil d'établissement (Information)**

Les nouveaux membres devront suivre la formation obligatoire de façon individuelle. Ils devront soit regarder les capsules ou lire les fiches selon leur préférence. Il est proposé que 6 fiches devront avoir été consultées pour la prochaine rencontre. Un échange aura lieu par la suite avec les autres membres concernant ces fiches.

B- Moyen d'appropriation de la formation (Adoption)

CONSIDÉRANT la formation élaborée par le ministre en vertu du deuxième alinéa de l'article 459.5 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT que les membres des conseils d'établissement doivent, dans les plus brefs délais suivant leur entrée en fonction pour un premier mandat, suivre la formation élaborée par le ministre tel que prévu à l'article 53 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la demande adressée par le comité de gouvernance et d'éthique dans la lettre datée du 11 janvier 2021;



CÉ : 2022-23/04

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil d'établissement;

IL EST PROPOSÉ PAR Florence Cornibert

- de laisser les nouveaux membres écouter individuellement les capsules ciblées avant chaque séance du conseil d'établissement;

- de laisser les nouveaux membres individuellement prendre connaissance des fiches thématiques ciblées avant chaque séance du conseil d'établissement;

- de mettre un point statutaire à l'ordre du jour de toutes les rencontres du conseil d'établissement afin de traiter les questions ou discuter d'éléments de la formation;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ OU À LA MAJORITÉ

TRAVAUX DU CONSEIL

Madame Martine Paquin explique les documents aux membres du conseil :

A : Calendrier des séances (Adoption)

Madame Paquin nous informe des prochaines dates de rencontres :

- Mardi 22 novembre 2022 à 18h (souper de Noël)
- Mercredi 1^{er} février 2023 à 19h
- Mardi 28 mars 2023 à 19h
- Mardi 16 mai 2023 à 19h
- Mardi 13 juin 2023 à 18h (souper fin d'année)

CÉ : 2022-23/05

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Joëlle Elliot Tousignant**, il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER, le calendrier des séances.

B : Régie interne du conseil (Adoption)

Madame Martine Paquin présente aux membres, le document des règles de Régie interne du conseil d'établissement.

CÉ : 2022-23/06

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Ève Isabelle**, il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER, le document des règles de Régie interne du conseil d'établissement du PEI.

C : Budget de fonctionnement du CÉ (Adoption)

Madame Martine Paquin présente de façon claire et détaillée le budget de fonctionnement du conseil d'établissement.



- CÉ : 2022-23/07** **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de **Marilyne Lefebvre**, il est résolu à l'unanimité **D'ADOPTER**, le budget de fonctionnement du CÉ.
- D : Déclaration d'intérêts (Sans objet)**
Madame Martine Paquin présente et explique aux membres, le formulaire de déclaration d'intérêts.
- E : Rapport Annuel 2021-2022 (Adoption)**
Madame Paquin nous parle du Rapport annuel 2021-2022.
- CÉ : 2022-23/08** **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de **Marilyne Lefebvre**, il est résolu à l'unanimité **D'ADOPTER**, le Rapport annuel 2021-2022, tel que présenté.
- F : Fonds à destination spéciale (information)**
Madame Martine explique aux nouveaux membres ce qu'est un fond à destination spéciale et comment ceux-ci seront utilisés.
- G: Plan de lutte contre l'intimidation et la violence (Adoption)**
Madame Martine présente aux membres le nouveau plan de lutte contre l'intimidation et la violence.
- CÉ : 2022-23/09** **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de **Caroline Fleury**, il est résolu à l'unanimité **D'ADOPTER**, le plan de lutte contre l'intimidation et la violence.
- H : Approbation des sorties éducatives (Approbation)**
Madame Martine Paquin présente aux membres les activités et sorties éducatives 2022-2023 pour les 7 niveaux.
- CÉ : 2022-23/10** **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de **Cindy Champagne**, il est résolu à l'unanimité **D'APPROUVER**, les activités et sorties éducatives 2022-2023.
- I : Approbation des activités éducatives du service de garde (Approbation)**
Madame Sonia Belle-Isle présente aux membres la prochaine activité pour le service de garde.
- CÉ : 2022-23/11** **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de **Caroline McDonald**, il est résolu à l'unanimité **D'APPROUVER**, la prochaine activité éducative du service de garde.
- J: Formulaire demande de paiement / frais de déplacement (Information)**
Madame Martine Paquin présente aux membres du CÉ, le formulaire de demande de paiement qui pourra être utilisé par un membre du CÉ, lors de remboursement de frais de déplacement et service de gardiennage.



9. **Affaires nouvelles (information):**

Aucune.

10. **Levée de la séance (Adoption) :**

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé :

CÉ : 2022-23/12 **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de **Maxime Laroche**, il est résolu à l'unanimité de procéder à la levée de la séance à 21h10.

Martine Paquin, directrice

11. **Rapport de l'OPP (Information)**

Madame Sonia Belle-Isle présente le rapport de l'OPP.

Seulement 3 parents.

12. **Rapport du délégué au comité des parents (information)**

Madame Cindy Champagne nous informe de sa nomination de présidente du comité des parents.